

Image not found or type unknown



Délai de signification de jugement en appel

Par **Jas**, le **14/12/2012** à **15:11**

Sachant que le délai de pourvoi en cassation est de 2 mois après signification du jugement.

Que se passe-t-il quand plus de trois ans après ce jugement n'est toujours pas signifié?

Qu'en est-il du jugement lui-même quant à sa validité?

Ai-je toujours la possibilité de pourvoi en cassation?

A quelles conditions il peut y avoir forclusion pour un jugement d'appel?

Merci pour les pistes de solution que vous pourrez me communiquer.

Jas